

# DOSSIER DE PRESSE THÉMATIQUE

## Activités Internationales et Outre-Mer du Groupe Humanis

Mai 2013

### CONTACT PRESSE GROUPE HUMANIS

Laurence Dutrey  
Tél. 01 46 84 35 43  
Port. 06 29 41 05 51  
E-mail : [laurence.dutrey@humanis.com](mailto:laurence.dutrey@humanis.com)



# Sommaire



- Édito • Fabienne PETIT,  
Directeur des Activités internationales du groupe Humanis
- I • Panorama de la mobilité internationale aujourd'hui
- II • Humanis International, la référence de la protection sociale française dédiée à l'International et à l'Outre-mer
- III • Une approche globale qui allie une dimension conseil forte et des solutions personnalisées pour répondre efficacement aux besoins des Français à l'étranger
- IV • Les rendez-vous incontournables Humanis International :
  - "S'expatrier, mode d'emploi", une journée dédiée aux candidats à l'expatriation
  - "Les 6<sup>e</sup> Rencontres de la Mobilité Internationale" à destination des décideurs

## ANNEXES

- 1 • Les institutions dédiées aux activités internationales et à l'Outre-Mer
- 2 • Les références clients Humanis International
- 3 • La présence du groupe Humanis en Outre-Mer
- 4 • Lexique de la protection sociale internationale



# Édito

*Le visage de la mobilité internationale a beaucoup évolué depuis plusieurs années, tout comme les motivations des candidats à l'expatriation. Parallèlement à la croissance régulière du nombre de candidats au départ, un nouveau profil d'expatriés est apparu. Ceux-ci partent tenter leur chance hors de France, sans véritable perception de la nécessité d'une couverture sociale : on est jeune, beau et jamais malade ! Mais ce phénomène de plus en plus répandu d'acceptation du risque peut être malheureusement à l'origine de situations très difficiles dans le cas d'accidents ou de maladies graves, par exemple.*

*Ainsi, alors que certains expatriés sont bien couverts avec des packages plutôt complets dans le cadre de départs sous couvert d'une entreprise, de plus en plus de Français s'installent à l'étranger en contrat local où le volet protection sociale est parfois très réduit. Le plus souvent par méconnaissance du fonctionnement de la protection sociale en France, les Français n'ont ainsi pas de conscience précise de son coût. Lors d'une expatriation, ils ne la valorisent pas financièrement vis-à-vis de leur employeur et n'anticipent donc pas dans leur négociation pour la prise en charge de tout ou partie des couvertures, et le découvrent à l'étranger, souvent trop tard.*

*Nous avons récemment menés une étude\* auprès de 1 500 expatriés français sur leurs comportements en matière de protection sociale. Il en ressort un constat choc. Ceux-ci se trouvent dans une situation de précarité concernant leur couverture sociale et sont de moins en moins bien couverts face aux risques concernant leur santé/prévoyance ou leur retraite. 17 % d'entre eux déclarent, en effet, ne disposer d'aucune assurance santé. Par ailleurs, 53 % des expatriés français ne sont pas du tout couverts en termes de prévoyance individuelle, en cas de décès ou d'invalidité. Et près de la moitié d'entre eux n'ont pas du tout préparé ces différents aspects de leur protection sociale avant leur départ à l'étranger.*

*Face à ce constat, la mission d'Humanis International est d'informer et de sensibiliser les Français basés hors de l'Hexagone sur les risques encourus, d'autant plus que les durées d'expatriation semblent s'allonger avec 71 % des personnes interrogées qui déclarent ne pas vouloir rentrer en France.*

**Fabienne PETIT**

*Directeur des Activités internationales  
du groupe Humanis*



\*Étude sur "Les pratiques et attentes des expatriés en matière de protection sociale" réalisée Humanis International en collaboration avec Opinionway et lepetitjournal.com – Juillet 2012.

## ▶▶▶ I • Panorama de la Mobilité internationale aujourd'hui

Humanis International couvre près de 15 000 expatriés et ayant droits en santé/prévoyance et propose aux entreprises françaises de toute taille (grands comptes, TPE, PME et ETI) se développant à l'international, des garanties collectives en assurances de personnes.

Les assurés principaux en santé et prévoyance sont en très grande majorité des hommes (près de 85 %) âgés en moyenne de 41 ans, vivant maritalement et ayant 2 enfants. Ces caractéristiques pourraient constituer le profil type d'un expatrié assuré en assurance de personnes chez Humanis International.

D'un point de vue géographique, nos clients sont en majorité présents à Singapour, aux États-Unis, en Chine et au Maroc. En effet, Singapour constitue le premier lieu de résidence des ressortissants bénéficiant d'une couverture santé et prévoyance à titre individuel tandis que les États-Unis représentent le premier pays d'expatriation de nos adhérents à titre collectif. D'autres destinations, telles que Hong-Kong ou les Émirats Arabes-Unis, accueillent également une forte proportion de nos assurés, du fait notamment de leur dynamique de développement actuelle.

22 000 ressortissants expatriés cotisent aux institutions de retraite complémentaire CRE-IRCAFEX, dans le cadre des régimes ARRCO-AGIRC.

Près de la moitié d'entre eux occupent une fonction de cadre. Dans l'ensemble, ceux-ci résident aux États-Unis, en Chine et au Maroc (pays arrivant respectivement en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> positions). Quelques pays européens se retrouvent dans le top 10, à savoir le Royaume-Uni (3<sup>e</sup>), suivi de l'Espagne (5<sup>e</sup>) et de la Belgique (10<sup>e</sup>).

### La protection sociale à l'international

Le schéma ci-dessous permet de comprendre comment les expatriés peuvent transposer, très simplement, leur protection sociale française à l'étranger.

|  | EN FRANCE  | HORS DE FRANCE   |
|--|--|--|
| Retraite de base   | CNAV<br>(Caisse Nationale<br>d'Assurance Vieillesse) | CFE<br>(Caisse des Français de<br>l'Étranger)                              |
| Retraite complémentaire  | Institutions Arrco/Agirc                             | CRE-IRCAFEX<br>(Institutions Arrco et Agirc<br>spécialistes des expatriés) |
| Maladie, maternité,<br>invalidité, accidents<br>du travail, maladies<br>professionnelles | Sécurité sociale                                     | CFE  |
| Assurance chômage  | Pôle Emploi  | Pôle Emploi  |

## ▶▶▶ II • Humanis International, la référence de la protection sociale dédiée à l'International et à l'Outre-mer

Groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif, Humanis figure parmi les tout premiers groupes de protection sociale en France, en retraite complémentaire, prévoyance, santé et épargne.

Le groupe Humanis puise ses valeurs dans l'économie sociale et entend toujours mieux protéger ses clients, entreprises de toute taille comme particuliers. Il s'engage à leur apporter durablement des solutions et des services de qualité, en privilégiant la proximité, le conseil et l'écoute.

Face à l'augmentation croissante du nombre de Français établis hors de l'Hexagone, le groupe de protection sociale Humanis a constitué une direction dédiée aux Activités internationales (situations de mobilité internationale et Outre-mer) dont le champ d'interventions est multi-métiers (retraite et assurances de personnes) et multi-marchés (particuliers et entreprises).

Sous la marque Humanis International, il apporte une réponse globale en santé, prévoyance et retraite en parfaite continuité avec le système de protection sociale Français.

Humanis International distingue 4 profils de Français à l'étranger installés hors métropole ou en métropole, à savoir :



- **L'Outre-mer**, avec une présence en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et à Saint-Pierre et Miquelon.
- **Les expatriés** à titre individuel ou collectif.
- **Les Représentations diplomatiques en France (RDEF), les Ambassades et les Consulats.**
- **Les Entreprises sans établissement en France (ESEF), les bureaux de liaison (PMDE) et les succursales.**

À noter qu'Humanis International couvre également toutes les autres situations de mobilité existantes, telles que : les TCN, les séjours temporaires, les étudiants, les séniors, les impatriés, ainsi que les transfrontaliers Franco-Suisses et salariés non américains de l'ONU notamment.

En retraite complémentaire, la CRE et l'IRCAFEX sont les deux institutions du groupe Humanis spécifiquement dédiées aux expatriés. Elles permettent à cette population de maintenir leur retraite complémentaire française, et ceci quel que soit le pays de destination.

Cette offre, qui complète le régime de base de la CFE (Caisse des Français de l'Étranger), permet de continuer à bénéficier de tous les avantages du système français en évitant les trous de carrière, et les pertes de points de retraite occasionnées par une période passée hors de nos frontières.

En plus des expatriés, la CRE et l'IRCAFEX ont vocation à gérer la retraite complémentaire de populations spécifiques comme les Employeurs étrangers Sans Établissement en France (ESEF), l'Outre-mer, et les ambassades.

Humanis International est ainsi aujourd'hui le seul organisme à proposer la transposition totale de la protection sociale "à la française" dans toutes ses composantes (santé, prévoyance et retraite), via un guichet unique avec la Caisse des Français de l'Étranger (CFE).

## Les engagements d'Humanis International

Parce que le marché de l'expatriation couvre des publics multiples et qu'il exige un véritable savoir-faire et des compétences spécifiques, Humanis International s'engage sur quatre objectifs :

- Permettre à chacun de s'expatrier en se préoccupant de sa protection sociale.
- Guider les employeurs étrangers qui s'implantent en France dans le paysage complexe de la protection sociale française. Humanis International propose aux Entreprises Sans Etablissements en France (ESEF) une solution complète de protection sociale : retraite complémentaire avec la CRE et l'IRCAFEX ; santé et prévoyance avec NOV'ESEF.
- Accompagner les Représentations Diplomatiques Etrangères en France (RDEF) dans leur obligation réglementaire en matière de retraite complémentaire. La CRE et l'IRCAFEX ont été désignées comme institutions compétentes pour affilier les salariés des RDEF auprès des régimes de retraite complémentaires Agirc-Arrco.
- Gérer la retraite complémentaire des salariés en Outre-mer avec des régimes particuliers en complément des régimes de base. La CRE et l'IRCAFEX ont été désignées par les régimes Agirc-Arrco pour gérer en exclusivité la retraite complémentaire des salariés de Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon et de la Polynésie française.

## Chiffres clés International

**117 000** salariés cotisants  
à nos institutions CRE et IRCAFEX

**486** millions d'euros  
de cotisations encaissées

**27,6** millions d'euros  
de chiffre d'affaires en Assurances de Personnes

### III • Une approche globale qui allie une dimension conseil forte et des solutions personnalisées pour répondre efficacement aux besoins des Français à l'étranger

Les équipes Humanis International sont reconnues par leur haut niveau de conseil et d'expertise intégrant les aspects sociaux, réglementaires et droit du travail.

Les porte parole d'  Humanis International



**Fabienne PETIT** Directeur des Activités internationales

À sa sortie de l'ESCP (Ecole Supérieure de Commerce de Paris), Fabienne Petit démarre sa carrière dans le groupe Nestlé où elle franchit de 1979 à 1995 tous les échelons de la filière marketing d'assistant chef de produit à directeur marketing dans des secteurs de la grande consommation très variés (surgelés Findus, crèmes glacées Gervais, Céréales prêtes à consommer Nestlé, Lait de conserves Nestlé et Gloria et produits de diététique infantile Nestlé et Guigoz).

En 1995, elle s'oriente vers les métiers des services de professionnels à professionnels (B to B) et des fonctions de direction commerciale et de direction de division dans d'importantes PME comme Elis (leader de la location et d'entretien de linge), Mediapost (leader de la publicité ciblée en boîtes à lettre), et LeasePlan (leader européen de la location longue durée de flottes d'entreprise).

Plus récemment, elle pilote en tant que directeur commercial le développement d'une "start up" de 25 millions d'euros (Kiala, nouveau modèle de distribution de colis aux particuliers pour les vendeurs à distance). Elle a rejoint le Groupe NOVALIS TAITBOUT en septembre 2009, nommée Directeur marketing et commercial depuis le 1<sup>er</sup> mai, et membre du comité de direction. Depuis juillet 2012, Fabienne Petit occupe les fonctions de Directeur des Activités Internationales du groupe Humanis.



**Alexis de Saint-Albin** Directeur commercial international

**Biographie :** Formation d'ingénieur agronome en France et au Royaume-Uni (1989-1994).

Après quelques années à l'étranger (Viêt-Nam, Réunion), il intègre le Groupe Taitbout en tant que chargé d'affaire entreprise pour le marché de l'expatriation en 2000. Responsable commercial depuis 2006. L'équipe chargée du marché international s'agrandit pour atteindre 17 personnes en 2012.

**Présentation de l'organisme :** Le groupe Humanis est un acteur majeur de la protection sociale, en France et à l'international.

Humanis accompagne au quotidien plus de 692 000 entreprises pour la couverture de leurs collaborateurs en retraite, prévoyance, santé et épargne. Sous la marque Humanis International, le Groupe apporte une réponse globale de protection sociale à toutes les situations de mobilité internationale, et accompagne les entreprises dans leur projet de développement sur les marchés étrangers.

**Problématiques d'intervention :** Humanis International est, au sein du groupe Humanis, l'expert de la protection sociale française pour les Français installés à l'international ou dans les territoires d'Outre-mer. Nous développons des solutions fiables et sûres de retraite, d'épargne, de santé et de prévoyance.

Nous proposons également une offre complète pour les entreprises et particuliers de toutes nationalités résidant et/ou travaillant en France et qui souhaitent bénéficier d'une couverture sociale française.

Nous entretenons une relation personnalisée et un dialogue quotidien avec nos clients. Nous leur apportons le meilleur niveau de conseils et de services. Nous anticipons pour que leur protection sociale soit toujours adaptée à leur situation. Nous développons notre démarche d'action sociale pour tous adaptée aux spécificités des situations de vie à l'international.

Humanis International conjugue son savoir-faire avec ceux de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) et des institutions de retraite CRE et IRCAFEX pour mettre à la disposition de ses clients, entreprises et particuliers, une solution de protection sociale à la française "tout en un" : le Pack Expat'CFE.

Le pack Expat'CFE propose des offres individuelles et collectives adaptées en Santé, Prévoyance et Retraite, issues de l'expérience de la CFE et de l'expertise d'Humanis International, qui permettent de disposer des mêmes avantages qu'en France.

Le pack Expat'CFE regroupe 4 formules dédiées à destination des salariés, des retraités, des étudiants et des entreprises :

- **Le pack Expat'CFE Individuel, le partenaire idéal en matière d'expatriation**

Grâce au Pack Expat'CFE, le salarié bénéficie du système français à l'étranger. Il adhère en une seule démarche aux organismes correspondant à ceux auxquels il est obligatoirement rattaché en France en tant que salarié, que cela soit pour la retraite, la prévoyance et la santé.

- **Le pack Expat'CFE Collectif, une protection sociale simplifiée pour les salariés à l'étranger**

Grâce au pack Expat'CFE, l'entreprise assure à ses salariés expatriés une couverture globale Santé / Prévoyance et la continuité parfaite avec les régimes de retraite obligatoire français base + complémentaire.

- **Le pack Expat'CFE Senior, une couverture complète avec un guichet unique pour partir l'esprit libre**

Avec ses garanties spécialement adaptées aux situations des retraités expatriés, il permet de profiter de sa retraite en toute tranquillité, sans pour autant perdre les avantages d'une couverture santé à la française.

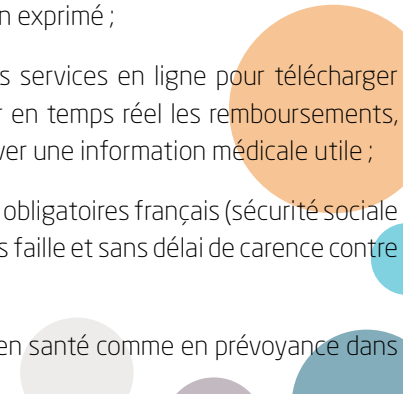
- **Le pack Expat'CFE Student, une couverture pour ne penser qu'à ses études**

Parce que le nombre d'étudiants qui partent en stage à l'étranger dans le cadre de leur cursus universitaire et d'écoles croît fortement, le pack Expat'CFE Student est la réponse couverture Santé à l'international adaptée pour répondre à leurs besoins.



## Avantages

Grâce au Pack Expat'CFE d'Humanis International, les clients bénéficient d'un système de protection sociale innovant, performant et moderne qui allie de nombreux avantages concurrentiels, comme :

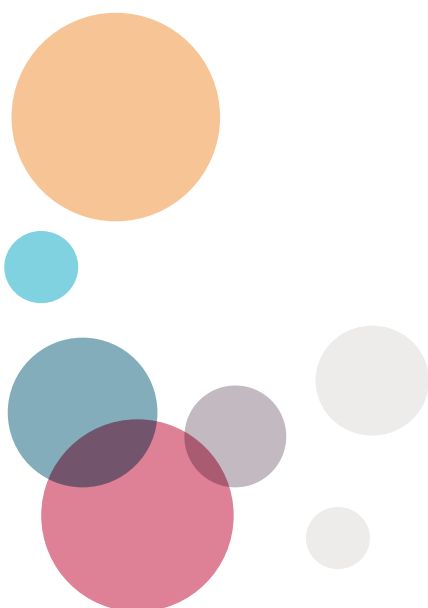
- la garantie unique d'une protection sociale à l'étranger de qualité et en toute sécurité ;
  - un suivi personnalisé avec un interlocuteur unique pour choisir la couverture sociale la plus appropriée et répondre efficacement au besoin exprimé ;
  - la gestion du contrat simplifiée avec l'accès à des services en ligne pour télécharger tout document administratif nécessaire, consulter en temps réel les remboursements, connaître l'état sanitaire du pays de séjour et trouver une information médicale utile ;
  - la coordination optimale des droits avec les régimes obligatoires français (sécurité sociale et complémentaire) qui garantit une protection sans faille et sans délai de carence contre les risques majeurs de la vie ;
  - enfin, un remboursement rapide, global et unique en santé comme en prévoyance dans la devise choisie.
- 



## NOV'ESEF, l'assurance d'une protection optimale pour l'entreprise étrangère

Conçue spécifiquement pour guider au mieux l'employeur étranger – *d'une entreprise sans établissement en France, d'un bureau de liaison ou d'une succursale* – dans le paysage complexe de la protection sociale française et celui des régimes obligatoires, NOV'ESEF du groupe Humanis est une couverture globale innovante qui englobe de nombreux avantages, tels que :

- **un large choix de formules santé-prévoyance-retraite** adaptées aux attentes et aux besoins des employeurs et salariés d'une entreprise étrangère,
- **un accompagnement personnalisé** durant toute la vie du contrat avec une équipe commerciale dédiée ESEF,
- **3 formules en santé et 3 formules en prévoyance** pour chaque catégorie de personnel,
- **un contrat souple** avec des formalités réduites au minimum,
- **une protection optimale** grâce à un contrat responsable qui respecte la réforme de l'Assurance maladie et répond à la législation française en matière de couverture sociale.



## IV • Les rendez-vous Humanis International

### “S’expatrier, mode d’emploi”, une journée entièrement dédiée aux candidats à l’expatriation

Près de 1,6 million de Français sont inscrits au registre des Français établis à l'étranger. Pourtant l'expatriation est loin d'être un long fleuve tranquille. Protection sociale, emploi, fiscalité... autant de démarches indispensables pour tout porteur d'un projet à l'international. La réussite d'une expatriation est, en effet, essentiellement liée à la qualité de sa préparation.

La journée “S’expatrier, mode d’emploi” est une initiative lancée en 2009 par Humanis International, en collaboration avec la Caisse des Français à l'Étranger, la CNAV, le CLEISS, la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux, les Notaires de France, la Maison des Français à l'Étranger et le Pôle emploi.

C'est un événement clé en main qui rassemble les organismes et les acteurs spécialistes de l'expatriation pour informer et accompagner tous les porteurs de projets à l'international. Grâce à ce rendez-vous unique, les candidats au départ à l'étranger peuvent se renseigner sur les démarches à réaliser avant tout départ.

La journée est organisée autour de conférences thématiques :

- trouver un emploi à l'étranger et prévoir son retour ;
- préparer sa retraite lorsque l'on travaille ou vit à l'étranger ;
- la protection sociale des expatriés : partir couvert et serein...

Le programme complet des conférences est disponible sur le site dédié à l'événement :

**[www.expatriermodedemploi.org](http://www.expatriermodedemploi.org)**

Pour une approche personnalisée, les visiteurs peuvent également rencontrer et échanger avec des spécialistes de l'expatriation.

En 2011, 90 000 Français ont fait le pari de l'expatriation motivés par l'envie de poursuivre une carrière professionnelle ou tout simplement par une envie de vivre à l'étranger. L'évènement s'adresse à tous les porteurs d'un projet d'expatriation et futurs expatriés, qu'ils soient entrepreneurs, salariés, demandeurs d'emploi, conjoints, étudiants ou retraités.

Les principaux acteurs de l'expatriation et de la mobilité internationale possèdent tous des attributions qui leur sont propres : retraite, patrimoine, fiscalité, sécurité sociale, régimes matrimoniaux, santé ou protection sociale. Ils sont tous présents, sur des stands dédiés, pour répondre à toutes les questions indispensables avant un départ à l'étranger.



## “Les 6<sup>e</sup> Rencontres de la Mobilité internationale” à destination des décideurs

En juin 2008, Humanis International a eu l'idée originale de créer les “Rencontres de la Mobilité internationale”, un espace ouvert d'échanges entre les 350 décideurs et les professionnels Ressources Humaines à l'international, permettant d'aborder toutes les dimensions de la gestion de la mobilité internationale.

Suite à une forte demande des grandes entreprises en faveur d'un réseau fondé sur le partage entre pairs sur l'ensemble des thématiques-clés liées au métier de l'international à valeur d'expertise, Humanis International apporte une réponse inédite à cette attente du marché en créant les “Rencontres de la Mobilité Internationale” qui vise à faciliter la mise en relation des professionnels avec des intervenants de haut niveau, bien au-delà de son cœur de métier de la protection sociale internationale.



En cinq ans, les “Rencontres de la Mobilité Internationale” sont en effet devenues un événement de référence pour les grandes entreprises à l'international. En témoigne-la fidélité des congressistes qui sont nombreux à venir depuis plusieurs éditions.

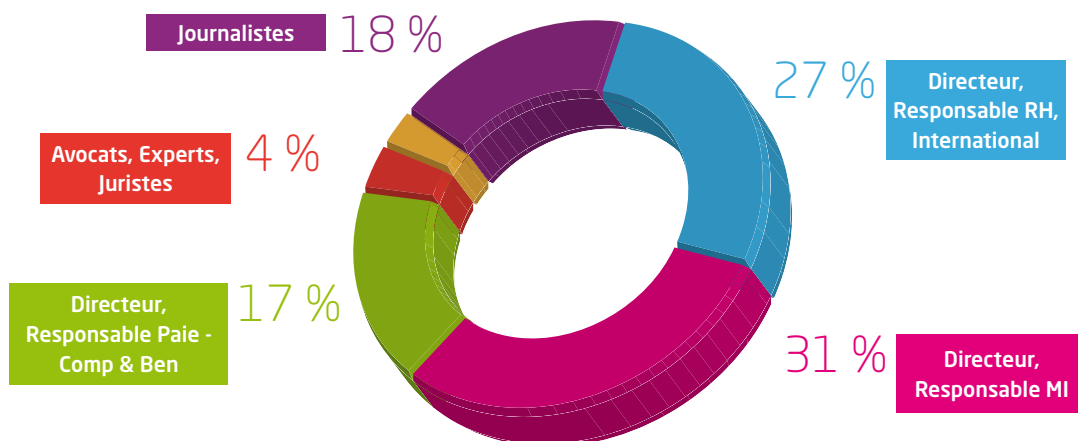
Les “Rencontres de la Mobilité Internationale” sont un rendez-vous d'excellence tout autant qu'un moment fort de convivialité et d'interactivité : en une journée, les participants peuvent aborder de grands sujets de prospective en conférences plénières, avec de grands noms dans leur domaine, mais aussi débattre sur des expériences plus opérationnelles en ateliers et, enfin échanger sur leurs bonnes pratiques via des Networking thématiques.

L'édition 2013 aura lieu le 26 juin à Paris, Le Pré Catelan et abordera les thématiques suivantes : les enjeux de sécurité, les risques fiscaux et juridiques, l'optimisation des packages de rémunération ou encore la mobilité intra-zone... autant de façons d'aborder toutes les composantes de la mobilité internationale, sujet parfois complexe mais toujours riche et passionnant.

[www.rencontres-mobilite-internationale.com](http://www.rencontres-mobilite-internationale.com)

## Bilan des 5<sup>e</sup> rencontres de la Mobilité internationale

### Répartition par fonction des participants :



Niveau de  
satisfaction des  
répondants

*"Un lieu d'échange, de réflexion et d'actualité."*

**Laurent MALLET, GM International Mobility, ARCELORMITTAL**

*"Je dirais que cette journée est "la journée annuelle" des professionnels de mobilité internationale où l'on peut à la fois échanger et sentir quelle directions peut prendre la mobilité internationale au regard de l'environnement mondial."*

**Véronique GOODALL, Responsable MI, BNP Paribas CIB**

*"Un événement incontournable, professionnel et enrichissant."*

**Estrella BILLARD, Responsable Commercial Grands Comptes V.I.E, UBIFRANCE**

*"C'est l'occasion de "Benchmark" sur les bonnes pratiques à l'international."*

**Guillaume SAINTOMER, Responsable des Ressources Humaines, PCM**

*"Intervenants de qualité qui amènent de la réflexion et contacts intéressants avec des personnes ayant les mêmes problématiques."*

**Marc VEZZARO, Président IRCAFEX, Humanis**

*"C'est un bon moyen pour rencontrer d'autres personnes faisant face aux mêmes problématiques concernant la mobilité, d'assister à des conférences sur des sujets concernant cette matière qui est somme toute assez confidentielle au sein des RH, ce qui nous isole un peu parfois dans l'entreprise."*

**Léa MALFAISAN, Responsable des Ressources Humaines, AUCHAN**



# ANNEXES

## 1 • Les institutions dédiées aux activités internationales et à l’Outre-Mer

### ▶▶▶ LA CRE ET L’IRCAFEX

Ces deux institutions sont depuis plus de 50 ans les spécialistes de l’application aux salariés expatriés des régimes de retraites complémentaires Arrco et Agirc.

Dans le contexte social de l’après-guerre, à la suite de la création de la Sécurité sociale en 1946 et de l’Agirc par la CCN du 14 mars 1947, la CRE est créée en 1948 par des expatriés et pour des expatriés. Elle s’appellera en 1963 : “Caisse de Retraite des Expatriés”

De plus, l’Agirc préconisant une séparation plus rigoureuse entre les opérations intéressant les cadres de celles des autres catégories ou autres régimes, la CRE intégrera le régime Arrco le 1<sup>er</sup> janvier 1968 en faveur des salariés non-cadres des entreprises extra-métropolitaines.

Son admission dans le régime Arrco l’oblige à créer une structure propre aux activités relevant de la CCN de 1947. C’est la création de l’IRCAFEX au 1<sup>er</sup> janvier 1975 ou “Institution de retraite des cadres et Assimilés pour la France et l’Exterieur”.

La CRE et l’IRCAFEX sont entrées dans le groupe Humanis le 1<sup>er</sup> juillet 1990.

La vocation de la CRE et de l’IRCAFEX est initialement strictement limitée à l’expatriation au travers d’extensions territoriales, donc au volontariat, donc à la concurrence.

Aujourd’hui, la CRE et l’IRCAFEX gèrent la retraite complémentaire :

- **de personnel travaillant en France dans le cadre :**
  - des RDEF - Représentations Diplomatiques Étrangères en France,
  - des ESEF - Employeur sans établissements en France ;
- **de personnel travaillant dans les Territoires d’Outre-mer :**
  - Nouvelle-Calédonie, à titre obligatoire,
  - Saint-Pierre et Miquelon, à titre obligatoire,
  - autres TOM (Polynésie française, Wallis et Futuna...) à titre facultatif.

### ▶▶▶ LA CAISSE FRANÇAISE DES ÉTRANGERS (CFE)



La CFE a pour vocation et pour mission exclusives d’assurer les expatriés. Dans le monde de la protection sociale, c’est une garantie unique de savoir-faire et d’expérience. La plupart de ses administrateurs vivent et travaillent à l’étranger. Ils en connaissent donc les contraintes et parfois les dangers.

La CFE propose trois assurances :

- maladie – maternité – invalidité,
- accidents du travail maladies professionnelles,
- vieillesse (retraite de la Sécurité sociale gérée par la CNAV).

Elle propose à tout salarié expatrié le choix de s'assurer contre un ou plusieurs de ces risques en fonction de sa situation familiale, des particularités locales et aussi de ses possibilités financières.

Elle offre aussi à tout autre Français vivant à l'étranger, quelle que soit sa situation, la possibilité de s'assurer contre le risque de maladie et les charges de la maternité.

La CFE propose des assurances adaptées aux futurs expatriés, telles que :

- la couverture accidents du travail la CFE apporte au salarié des garanties irremplaçables en cas d'accident grave ;
- l'assurance maladie des étudiants, pour laquelle un tarif très réduit a été consenti ;
- l'assurance vieillesse des personnes chargées de famille, qui permet notamment aux conjoints d'expatriés, ayant dû renoncer à leur emploi, de se conserver des droits personnels à une retraite complète de la Sécurité sociale.

La CFE dispose d'un budget d'action sanitaire et sociale qui vient en aide aux assurés mis en situation difficile du fait d'un accident ou d'une grave maladie. Ce budget finance également des dépenses de prévention : vaccins et médicaments non pris en charge en métropole et indispensables aux expatriés.

## ▶▶▶ **LA CAISSE DE COMPENSATION DES PRESTATIONS FAMILIALES ET DES ACCIDENTS DU TRAVAIL**



Créée le 26 décembre 1958, la Caisse de compensation des prestations familiales et des accidents du travail (la CAFAT) est l'organisme de protection sociale de référence en Nouvelle-Calédonie.

La CAFAT a pour mission la gestion du régime général de sécurité sociale de Nouvelle-Calédonie qui comprend 5 assurances : la maladie, la maternité, l'invalidité et le décès (RUAMM) ; les accidents du travail et les maladies professionnelles ; la vieillesse et le veuvage ; la famille ainsi que chômage.

Les valeurs fondamentales de la CAFAT sont le service aux assurés, cotisants et partenaires avant tout mais aussi l'entraide avec la finalité au quotidien de rendre la vie un peu plus juste : "Parce que nous n'avons pas tous la chance de travailler, parce que les accidents et la maladie n'arrivent pas qu'aux autres..."

## ▶▶▶ **LA CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**



Créée le 28 septembre 1956, la Caisse de Compensation des Prestations Familiales des Établissements Français de l'Océanie renommée la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), a une compétence sur l'ensemble du Pays de la Polynésie Française.

Sa mission générale s'appuie sur un triple objectif : appliquer la politique de prestations sociales du pays, gérer les régimes sociaux du pays, assurer la coordination en Polynésie française avec d'autres régimes de protection sociale (Sécurité sociale métropolitaine, CAFAT).

Elle est chargée du recouvrement des cotisations des régimes contributifs (RGS et RNS), du service des prestations sociales, de santé et de régulation des évacuations sanitaires.

## 2 • Les références clients Humanis International

Quelques  
témoignages  
clients  
participants

*"Expatrié aux États-Unis avec deux enfants toujours en France, et voyageant fréquemment entre les deux pays, j'attends la garantie d'une couverture familiale optimale, permanente et globale. J'ai récemment changé d'employeur, et ai reçu un support rapide et efficace permettant d'assurer la non-interruption des prestations et d'en optimiser le coût."*

**Pascal G.**

*"J'ai transféré l'ensemble de ma couverture sociale chez Humanis International lorsque j'ai rejoint une entreprise britannique à Hong-Kong. La décision quant au type de prestation et leur cout a été facilitée par des informations précises, simplement expliquées et par une remarquable disponibilité du personnel en matière de conseil pour les prestations les mieux adaptées aux besoins de ma famille. Depuis que j'ai rejoint Novalis, j'ai pu apprécier la qualité de la couverture santé et prévoyance ainsi que les réponses rapides apportées à mes questions concernant les remboursements, les prestations ou l'obtention d'attestations pour mes enfants ou moi-même."*

**Frank B.**

*"J'ai eu avec vous, quelqu'un qui était à l'écoute et non une spécialiste qui égrène son expertise sans prendre en compte les connaissances (quasi nulles au sujet de la protection d'un expatrié) de son interlocuteur. J'ai vraiment apprécié votre disponibilité (pas de pression pour raccrocher), votre écoute (notamment en acceptant d'être régulièrement interrompue quand de nouvelles interrogations me venaient à l'esprit), le dossier très structuré et très simple à lire que j'ai transmis tel quel à ma fille."*

**Xavier J.**

Quelques  
témoignages  
clients  
entreprises

*"Sur les conseils d'Humanis International, nous avons récemment mis en place un "contrat Groupe" : PACK CFE / Humanis International (couverture santé, prévoyance et retraite), pour tous les salariés expatriés de notre société : c'est pratique, un seul formulaire d'adhésion pour toutes les affiliations et Humanis International gère la totalité du dossier ! Ce nouveau contrat permet une mise en place rapide du régime expatriation et facilite la gestion administrative au quotidien. Nous avons également trouvé une réponse adaptée grâce à Humanis International dans le traitement de certains dossiers spécifiques (par exemple, couverture médicale avec remboursement au premier euro).*

*La réactivité quasi immédiate de l'équipe commerciale d'Humanis International, qui connaît bien notre démarche et nos modes de fonctionnement grâce à un contact régulier, reste primordiale pour le gestionnaire RH et surtout pour les expatriés. Nous n'hésitons pas à demander conseil à Marc Hervé Sixt ou à son assistante dès que nous désirons clarifier un dossier. "*

**Catherine B.**



Quelques  
témoignages  
clients  
entreprises



*"Je souhaite souligner la qualité de service ainsi que la réactivité de notre interlocuteur référent. J'ai apprécié ses conseils judicieux quant aux solutions adaptées à notre entreprise ainsi que l'accompagnement dont j'ai fait l'objet lors des diverses étapes de notre projet de couverture sociale pour nos expatriés. La synthèse des projets et la simplification des procédures proposées par notre interlocuteur référent, m'a permis de réaliser un gain de temps indéniable tout en m'apportant une meilleure lisibilité des prestations proposées."*

Élisabeth G.

*"Depuis quelques mois notre développement au Brésil s'accélère, et nous envoyons un petit noyau dur d'experts métiers et managers pour accompagner cette croissance. Le Groupe Humanis nous accompagne sur les problématiques de sécurité sociale, de la simulation de Packs jusqu'à sa mise en oeuvre. L'avantage est d'avoir un contact unique, qui connaît nos attentes : une relation de confiance, des réponses précises et une très forte disponibilité et réactivité."*

Thibaud D.



### 3 • La présence du groupe Humanis en Outre-Mer

Les compétences territoriales d'Humanis International s'adaptent aux particularismes des trois sites (Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon et Polynésie française) grâce à des équipes locales qui assurent l'accueil client, les actes de gestion sur les domaines de la retraite (adhésions, cotisations, participants et allocataires) ainsi que pour la prévoyance/santé et l'Action sociale.

Humanis International intègre les spécificités de gestion locale en gérant à la fois l'éloignement, le décalage horaire et la collaboration avec les partenaires locaux (la CAFAT en Nouvelle-Calédonie ou les banques locales) tout en recherchant en permanence l'amélioration des « process » pour un meilleur service client.

#### LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- 245 580 habitants (2009)
- La CAFAT est le régime de base des salariés du privé, des travailleurs indépendants et des fonctionnaires.
- En Nouvelle-Calédonie, la CAFAT est le régime de base pour les salariés du privé, les travailleurs indépendants et les fonctionnaires. Le marché de la Nouvelle-Calédonie a été rattaché à la CRE et à l'IRCAFEX lors de la décision de la généralisation de la retraite complémentaire sur ce territoire. Indépendamment des salariés du secteur privé, Humanis International gère les collectivités locales et le secteur public.
- Généralisation de la retraite complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 1995.
- Immatriculation du salarié sous un numéro CAFAT de huit positions.
- Demande de certification spécifique en cours auprès des fédérations.
- La monnaie est le franc pacifique.
- Un produit ADP spécifique.
- CA réalisé 1 M€.

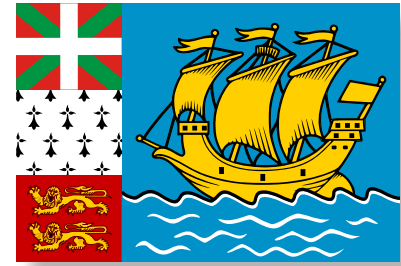




## SAINT-PIERRE ET MIQUELON

---

- 6 080 habitants (2009)
- La Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) est le régime de base. Créée en 1977, elle concerne les salariés et les non-salariés. À Saint-Pierre et Miquelon, la reprise d'une institution locale Arrco a induit une implantation locale. La mise en place d'une clause de respiration depuis 2011 doit permettre à Humanis International de reprendre des entreprises ayant souscrit un contrat Agirc à la concurrence et de mettre sur le marché un nouveau régime de prévoyance spécifique.
- Généralisation de la retraite complémentaire au 1<sup>er</sup> janvier 1988.
- Immatriculation du salarié avec le NIR (numéro d'inscription au répertoire des personnes physiques). Certification possible.
- En Arrco : gérée par l'IRCOP jusqu'au 31 décembre 1998 puis par la CRE.
- En Agirc : compétence territoriale de l'IRCAFEX à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.
- Accord des fédérations sur la mise en place d'une clause de respiration au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- La monnaie est l'euro.



## LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

---

- 274 217 habitants
- La Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) est le régime de base de la Polynésie française. Elle est distincte de celle de Saint-Pierre et Miquelon. Créée en 1956, elle concerne les salariés et les non-salariés du territoire.
- L'adhésion aux régimes de retraite complémentaire reste à ce jour facultative en Polynésie.
- Humanis International gère les trente plus grandes entreprises présentes en Polynésie française.
- Immatriculation du salarié sous un numéro CPS de structure différente du NIR (numéro d'immatriculation au répertoire des personnes physiques). La certification est en cours et l'attribution d'un NIR se fait lors de la demande de retraite CPS.
- La monnaie est le franc pacifique.



## 4 • Lexique protection sociale internationale

### Accès aux soins

---

Il s'agit de la possibilité de chacun de se faire soigner comme il le faut. La Constitution garantit le droit à la protection de la santé.

### Association des régimes de retraites complémentaires (Arrco)

---

L'Arrco, créée en application de l'accord du 8 décembre 1961, a pour mission :

- de coordonner l'action des institutions de retraite complémentaire ;
- d'assurer la pérennité des différents régimes ;
- d'instituer une compensation financière entre les différents régimes.

Elle gère le régime de retraite applicable aux salariés non cadres et cadres sur la fraction de leurs rémunérations inférieur au plafond de la sécurité sociale.

## Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc)

---

L'Agirc, créée par la convention collective du 14 mars 1947, gère le régime de retraite applicable aux salariés cadres et assimilés sur la fraction de leurs rémunérations supérieure au plafond de la Sécurité sociale.

Elle a pour mission :

- d'informer, de coordonner et de contrôler les institutions Agirc ;
- de centraliser les résultats statistiques et financiers ;
- de réaliser les prévisions.

## Assurances de personnes

---

Catégorie d'assurance regroupant les "produits d'assurances" ayant pour objet la garantie des risques susceptibles d'affecter une personne dans son existence ou dans son intégrité physique.

On retrouve dans cette catégorie l'assurance- vie, les assurances individuelles contre les accidents corporels, les assurances maladie, les assurances prévoyance...

## Bureau de liaison

---

Le bureau de liaison est une structure de représentation et de prospection en France d'une entreprise étrangère, dépourvue de personnalité morale, n'ayant pas d'activité commerciale susceptible d'être soumise à taxation dans le cadre de la fiscalité française des sociétés commerciales (TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle...).

## Caisse des Français de l'Étranger (CFE)

---

La CFE est la caisse de Sécurité sociale des Français résidant à l'étranger. Elle permet de continuer de bénéficier de la même Sécurité sociale qu'en France.

## Caisse de Compensation des Prestations Familiales (CAFAT)

---

La Caisse de Compensation des Prestations Familiales et des Accidents du Travail (la CAFAT) est l'organisme de protection sociale de référence en Nouvelle-Calédonie.

## Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV)

---

La CNAV est la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale. Il s'agit de la retraite obligatoire de base pour les salariés de l'industrie, du commerce et des services.

## COM

---

Depuis 2003, les Collectivités d'Outre-Mer (COM) désignent le statut juridique de certains territoires de la République française. Elles regroupent des anciens Territoires d'Outre-Mer (TOM) ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier. L'administration des fonctions régaliennes (défense, police, justice et trésor) est assurée par l'État français. Ce sont Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis et Futuna et la Polynésie française.

Le bénéfice du régime général de Sécurité Sociale est normalement réservé aux seuls salariés employés en France. Cependant, les salariés d'entreprises françaises employés à l'étranger peuvent aussi en bénéficier sous réserve d'obtenir le statut de détaché.

Les conditions pour bénéficier du statut de détaché sont les suivantes :

- le siège social de l'employeur doit être en France ;
- le salarié doit avoir été embauché en France préalablement à son envoi à l'étranger ;
- il n'y a pas de conditions de nationalité.

## Détaché

---

Il existe trois types de détachement, chacune ayant sa propre durée maximum :

- détachement dans un pays membre de l'Union européenne dans le cadre des règlements communautaires : durée maximum 2 ans (un an renouvelable une fois) ;
- détachement dans un pays avec lequel la France est liée par une convention bilatérale de sécurité sociale, dans le cadre de cette convention : le texte stipule la durée maximum ;
- détachement dans n'importe quel pays, dans le cadre de la seule législation française (Loi du 31.12.76) : durée maximale 6 ans (3 ans renouvelables une fois).

Pour les salariés détachés, l'employeur doit continuer à couvrir tous les risques, comme pour l'ensemble du personnel en France. Ce n'est pas le cas des expatriés qui doivent se renseigner sur leur statut et sur la couverture sociale prévue par leur employeur afin de la compléter à titre personnel si nécessaire.

## CRE

---

La Caisse de Retraite des Expatriés (CRE) est membre du régime complémentaire Agirc dédiée à la mobilité internationale.

## DROM

---

Il s'agit des départements et régions d'Outre-mer. Leur statut est identique à celui des départements et régions métropolitaines (régis par l'Art. 73 de la Constitution). Ce sont la Guadeloupe et ses dépendances (971), la Martinique (972), la Guyane (973), la Réunion (974), Mayotte (976) (qui a acquis le statut de DROM depuis 2011 et ne possède pas de Conseil régional, mais uniquement un Conseil général). Les DROM font partie de l'Union européenne et en sont des régions ultrapériphériques.

## ESEF

---

Il s'agit d'une entreprise étrangère qui emploie un salarié isolé sur le territoire français. Elle est répertoriée à l'INSEE sous la forme juridique 3220.

## Expatrié

---

Statut par défaut lorsque vous cessez de dépendre du régime français de protection sociale (sécurité sociale, chômage et retraites complémentaires) et relevez obligatoirement du régime local du pays où vous exercez votre activité salariale.

Pour sa protection sociale, l'expatrié peut opter pour l'adhésion volontaire à la CFE et la souscription d'une assurance complémentaire CFE ou bien la souscription d'une assurance au 1er euro.

## Impatrié

---

Salarié étranger venu travailler dans un pays autre que le sien.

## IRCAFEX

---

L'IRCAFEX est l'Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur. Elle est membre du régime complémentaire Arrco.

## « Les Outre-mer »

---

Substantif pluriel qui désigne l'ensemble des zones géographiques de la France hors métropole, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie incluses.

## Protection sociale

---

Ensemble des régimes destinés à protéger les personnes contre les conséquences des principaux risques de l'existence, que ceux-ci pèsent sur les individus ou sur les familles (maladie, maternité, invalidité, accident, décès, retraite, chômage, précarité...).

## Succursale

---

La succursale est un établissement secondaire ouvert par une société mère à l'étranger, pour faciliter l'extension géographique de ses activités ainsi que ses relations avec la clientèle. Elle n'a aucune autonomie juridique et aucune personnalité morale (c'est souvent l'étape suivante du bureau de liaison). Contrairement à la filiale, la succursale est considérée fiscalement comme non-résidente du pays d'implantation. C'est la société mère étrangère qui doit comprendre dans son bilan annuel les éléments actifs et passifs affectés à la succursale. Elle est déclarée au RCS.

## TCN

---

« Third Country National » ou TCN est un salarié étranger, expatrié dans un autre pays par une société française.